



La politique des 3 P

Les droits de l'enfant peuvent être classés selon le schéma des « 3 P » ci-dessous. Chacun de ces droits doit être considéré avec la même importance.

Protection	Prestations	Participation
La protection contre toute forme de discrimination (p.ex. race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique)	Le droit à un nom et à une nationalité	Le droit d'exprimer son opinion et d'être entendu
La protection contre les déplacements et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger	Le droit de ne pas être séparé de ses parents	Le droit à la liberté d'expression
Le droit au respect de la vie privée	Le droit de l'enfant à la réunification de sa famille	La liberté de pensée, de conscience et de religion
Le droit à la protection contre toute forme de violence (physique, psychique, sexuelle), de maltraitance et de négligence	Le droit d'accéder à l'information appropriée	Le droit à la liberté d'association et de réunion
Le droit à une protection et une spéciales pour tout enfant privé de son milieu familial	Le droit, pour les enfants handicapés, de bénéficier de soins particuliers	Le droit des enfants appartenant à une minorité d'avoir leur propre culture, religion et langue
Le droit à la protection pour les enfants réfugiés	Le droit à la santé et à des soins médicaux	
Le droit à un examen périodique pour tout enfant placé	Le droit à la sécurité sociale	
Le droit d'être protégé contre toute forme d'exploitation (sexuelle, liée au travail)	Le droit à l'éducation	
La protection contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes	Le droit à des loisirs, à des activités culturelles et artistiques	
La protection des enfants en cas de guerre	Les droits en procédure de justice juvénile	